

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Actions d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les associations Décllic 13, Les Ateliers Gaïa et A'tipik.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

Les demandes présentées dans ce rapport ressortent de la politique obligatoire d'insertion. Elles sont portées par les associations Décllic 13, Les Ateliers de Gaïa et 13 A'tipik. L'action relève de l'accompagnement socio professionnel

Il s'agit d'un renouvellement d'actions.

Le Conseil départemental accompagne les parcours des bénéficiaires du RSA vers la reprise d'activité, notamment dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE). Ce secteur permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent une action d'encadrement technique et un accompagnement socio professionnel dénommés « tutorat ».

Les règles concernant le financement de ces structures ont été adoptées par délibération n°258 de la Commission Permanente du 29 juin 2007.

Un Atelier ou Chantier d'insertion (ACI) est un des dispositifs d'insertion conventionné par l'Etat.

Le Département finance l'accompagnement socio professionnel des BRSA recrutés sur l'action pour un montant de 3500 €/an/par poste.

Par ailleurs, il participe, avec l'Etat, au financement de leurs salaires à hauteur de 88 % du montant du RSA.

Les objectifs et résultats attendus des ACI sont les suivants :

- Levée des freins à l'emploi ;
- Elaboration d'un projet professionnel ;
- Mise en place d'une stratégie afin de valoriser le projet (formation qualifiante, valorisation des acquis, développement des compétences) en vue d'un accès à l'emploi.

Ce rapport concerne le financement de 4 chantiers d'insertion décrits en détail dans le tableau ci-après.

Organismes	Action Période Prévisionnelle Territoire concerné	Description de l'action	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
------------	--	-------------------------	--	--	---

<p>DECLIC 13</p> <p><u>statut :</u> association</p> <p><u>adresse :</u> 1 avenue Clément Ader, immeuble le Concorde 13800 Istres</p> <p><u>Président :</u> Mr Tayeb KEBAB</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Recyclerie »</p> <p>Du 12/12/2017 au 11/12/2018</p> <p>1 pôle d'insertion est principalement concerné : Pôle 9 (Istres / Marignane / Martigues / Vitrolles)</p>	<p>L'activité proposée aux salariés en insertion par cet ACI consiste en la récupération, la valorisation et la revente d'objets de décoration et de meubles. Les compétences acquises sont par ailleurs transférables vers les métiers de la logistique. Cette action répond aux critères exigés par les Ateliers Chantiers d'Insertion dans la mesure où il constitue un réel tremplin vers l'emploi.</p> <p>L'action se déroule sur le territoire d'Istres / Martigues.</p> <p><u>Bilan final de l'action du 12/12/2015 au 12/12/2016 :</u> 28 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 CDD+ 6mois (1 agent de nettoyage industriel, 1 agent libre service Casino Istres et 1 création d'entreprise ; - 1 CDD- de 6 mois : Manœuvre Bâtiment travaux publics ; - 2 missions Intérim Logistique ; - 1 mission Interim en ETTI en région Parisienne ; - 1 CDD CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat Accompagnement Emploi) Mairie d'Istres ; - 1 formation AMP (Aide Médico-Psychologique) GRETA ; - 1 formation métallerie AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) Istres ; - 1 formation automatisme AFPA Istres ; - 6 formations professionnalisantes : (1 ETAPS Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs, 2 FLE Formation Langue Etrangère, 1 formation vente, 1 Préparation concours Aide soignante et 1 Préparation test entrée formation ADVF Assistante De Vie aux Familles) ; - 5 BRSA retour vers référents de parcours socioprofessionnel ; - 6 BRSA retour référent social. <p><u>Bilan intermédiaire de l'action du 12/12/2016 au 30/06/2017 :</u> 16 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 CDI agent entretien au Village des Marques; - 1 CDD Factorum ADOMA Miramas ; - 1 CDD agent entretien Leclerc ; - 1 CDD – 6 mois Ouvrier agricole ; - 1 CAE Collège Louis Pasteur Agent d'entretien ; - 1 CDD Agent d'entretien Arcelor Mittal ; - 1 CDD 20H/semaine Leader Price Istres ; - 1 CDD Intérim EUREKA agent de déchetterie SILIM Miramas 35h/Semaine ; - 1 formation AFC (Action de Formation Conventionnée) agent des services Hospitaliers AFPA Istres ; - 2 sorties sur autre chantier d'insertion ; - 1 Orientation vers Médiation (Atelier recherches d'emploi) + TMS (Trouble Musculo-Squelettique) ; - 1 retour vers référent socioprofessionnel ; - 3 sorties pour problèmes de santé. <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p>	<p>39 postes dont 20 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>Montant : 70.000,00 € soit 3.500,00 €X 20 BRSA</p> <p><u>Cofinancements publics (hors contrats aidés) :</u> Etat : 28.537,00 € Région : 44.151,00 € Intercommunalité : 13.000,00 € Autre : 98.165,00 €</p> <p><u>Autofinancement :</u> 528.502,00 €</p> <p><u>Montant départemental de l'aide précédente :</u> 70.000,00 €pour 20 BRSA.</p>	<p>2017.7/89</p> <p>INS-000908</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Renouvellement de la convention</p>
---	--	---	--	--	--

<p>DECLIC 13</p> <p><u>statut :</u> association</p> <p><u>adresse :</u> 1 avenue Clément Ader, immeuble le Concorde 13800 Istres</p> <p><u>Président :</u> Mr Tayeb KEBAB</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>«Manutention, déménagement, garde-meubles social»</p> <p>Du 12/12/2017 au 11/12/2018</p> <p>1 pôle d'insertion est principalement concerné : Pôle 9 (Istres / Marignane / Martigues / Vitrolles)</p>	<p>Sur ce chantier, les salariés en insertion sont préparés aux métiers de la manutention du transport et de la logistique. Ils participent à un projet social fort articulé autour du déménagement des personnes en difficulté. Ainsi il est proposé aux salariés en insertion des postes d'agent de garde-meubles, d'aide déménageur, d'aide déménageur/chauffeur et de préparateur en déménagement et en garde-meubles. Cette activité est à la fois valorisante et structurante</p> <p>L'action se déroule sur le territoire d'Istres / Martigues</p> <p><u>Bilan final de l'action du 01/01/2016 au 31/12/2016 :</u> 5 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 création d'un Food Truck ; - 1 CDD – 6 mois Nettoyage ONET ; - 1 formation CQP (certificat de qualification professionnel) sécurité + SIAAP (Service de Sécurité Incendie et secours A Personne) ; - 2 retours vers le référent emploi. <p><u>Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2017 au 30/06/2017 :</u> 5 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 formation DAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social) GRETA ; - 1 formation technicien métreur GRETA ; - 1 formation CLEA (certification interprofessionnelle) ; - 1 retour vers le référent socioprofessionnel ; - 1 sortie pour inadaptation aux postes <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p>	<p>14 postes dont 7 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>Montant : 24.500,00 € soit 3.500,00 €X 7 BRSA</p> <p><u>Cofinancements publics (hors contrats aidés) :</u> Etat : 10.244,00 € Région : 15.849,00 € Intercommunalité : 26.000,00 € Autre : 239.445,00 €</p> <p><u>Autofinancements :</u> 129.164,00 €</p> <p><u>Montant départemental de l'aide précédente :</u> 24.500,00 €pour 7 BRSA.</p>	<p>2017.7/90</p> <p>INS-000907</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2017</p>
---	---	---	---	--	---

<p>LES ATELIERS DE GAÏA</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 19/23 rue Léon Blum 13090 Aix-en-Provence</p> <p><u>Président</u> : Mr Nordine ELMIRI</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Eco-bâtiment »</p> <p>Du 01/01/2018 au 30/09/2018</p> <p>1 pôle d'insertion est principalement concerné : Pôle 10 (Salon / Berre)</p>	<p>Le chantier d'insertion « Eco bâtiment » intègre les principes du développement durable, à travers des actions de réinsertion autour du bâtiment de second œuvre. Cette action cible la réinsertion en personnels qualifiés et sensibilisés au développement durable dans le secteur du bâtiment et de la rénovation sur le territoire de Gardanne puis sur les communes du pays d'Aix. Depuis 2015, l'action se développe sur la commune de Salon de Provence.</p> <p>L'accompagnement technique se réalise par une sensibilisation aux métiers du bâtiment second œuvre à travers une acquisition de compétences professionnelles sur les métiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plâtrier plaquiste ; - carreleur ; - peintre en bâtiments ; - maçon de finitions ; - plombiers ; - électricien. <p>L'action se déroule sur le territoire de Salon de Provence.</p> <p><u>Bilan final de l'action du 01/01/2016 au 31/12/2016 :</u> 4 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 sorties en recherche d'emploi ; - 1 sortie en maladie longue durée. <p><u>Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2017 au 30/06/2017 :</u> 6 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 sorties en recherche d'emploi ; - 1 CDI temps complet manœuvre bâtiment ; - 2 sorties en emploi formation, BTP emploi. <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p>	<p>28 postes dont 9 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>Montant : 23.625,00 € soit 3.500,00 € x 9 BRSA (sur 9 mois)</p> <p><u>Cofinancements publics (hors contrats aidés) :</u> Région : 62.414,00 € Politique de la ville : 48.000,00 €</p> <p><u>Pas d'autofinancement</u></p> <p><u>Montant départemental de l'aide précédente :</u> 31.500,00 € pour 9 BRSA. (sur 12 mois)</p>	<p>2017.7/99</p> <p>INS-000878</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2017</p>
--	--	--	---	--	---

<p>13 A'TIPIK</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 10 rue des Antilles 13006 Marseille</p> <p><u>Président</u> : Mr Jacques LEGARREC</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Couture »</p> <p>Du 01/01/2018 au 30/09/2018</p> <p>1 pôle d'insertion est principalement concerné : Pôle 1 (1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, arrondissements de Marseille)</p>	<p>Cette action innovante a pour mission principale d'insérer professionnellement des bénéficiaires du RSA (BRSA) au travers d'ateliers de couture et de création de vêtements, d'accessoires spécialement conçus pour les personnes handicapées ainsi que la fabrication d'objets divers (sacs, objets déco).</p> <p>Cet atelier vise l'apprentissage d'aptitudes professionnelles ainsi que de compétences dans le domaine de l'accueil, de la création vestimentaire et de la couture.</p> <p>Aujourd'hui 13' ATIPK répond de plus en plus à une demande de créateurs locaux axés sur la confection de sacs, objets de décoration et jouets pour artisans.</p> <p>Cette action met en exergue et valorise le potentiel du public BRSA. Elle participe également à sa redynamisation dans un objectif d'élaboration de projet professionnel.</p> <p>L'action se déroule sur le territoire des 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.</p> <p><u>Bilan final de l'action du 01/01/2016 au 31/12/2016 :</u></p> <p>4 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sorties en formation qualifiantes (CAP restauration et CDDI serveur) ; - 1 création d'entreprise ; - 1 abandon pour raison de santé. <p><u>Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2017 au 30/06/2017:</u></p> <p>3 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 CDI + 6 mois (création Gil Claude) ; - 2 créations d'entreprise dans le textile. <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p>	<p>14 postes dont 8 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>Montant : 21.000,00 € soit 3.500,00 €x 8 BRSA (sur 9 mois)</p> <p><u>Cofinancements publics (hors contrats aidés) :</u> Etat FDI : 10.000,00 € Région : 31.000,00 € Politique de la ville : 8.000,00 € Autre : 4.000,00 €</p> <p><u>Autofinancements :</u> 126.506,00 €</p> <p><u>Montant départemental de l'aide précédente :</u> 28.000,00 € pour 8 BRSA. (sur 12 mois)</p>	<p>2017.7/108</p> <p>INS-000904</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2017</p>
		<p>TOTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - 44 postes BRSA sur un an, recrutés en CDDI, sur 4 ACI 		<p>139.125,00 €</p>	

Cette dépense d'un montant total de 139.125,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL